

Assemblée générale ordinaire de l'association

26 mars 2010

Rapport moral

Comme chaque année, nous prenons le temps de réentendre le testament spirituel de Joseph Persat. Parce que ce texte est un des piliers de notre présence au mas et le fondement des statuts de l'association.

"Un homme découvrit un trésor caché dans un champ. Dans sa joie, il s'en alla, vendit tout ce qu'il possédait et acheta le champ (Évangiles de Mt 13,44).

Cet homme, c'est moi-même. Le trésor, c'est le Mas de Carles. Un jour, j'ai découvert Carles. Ce fut, pour moi, un émerveillement. Je découvris un site exceptionnel. Il s'en dégageait une ambiance de paix, avec un certain fond de mystère. J'ai été séduit. J'ai compris qu'il y avait là quelque chose à faire, une chance à ne pas manquer. J'ai passé une grande partie de ma vie à accueillir : j'y ai vu là l'aboutissement d'un projet.

Les plus déshérités, ceux qui n'ont plus de famille, de travail, y auraient leur place. Tous ceux qui ont soif de paix, de calme, d'amitié, y viendraient. Une vie fraternelle de partage y serait possible loin de tout ce qui divise : l'argent, la race, la culture, etc. Carles deviendrait un lieu fort pour de nouveaux départs. Carles a une vocation d'accueil. Depuis des années, Carles a accueilli des milliers de personnes et ce sont les plus pauvres qui y ont trouvé demeure. C'est pourquoi je demande aux membres de l'association d'entrer dans ce mouvement d'accueil, déjà réalisé en partie, pour le développer et le soutenir avec désintéressement...

Carles ne deviendra jamais un objet d'intrigue, un lieu de trafic, de commerce ou réservé à quelques-uns ».

Fait à Avignon, le 15 Janvier 1981

Père Joseph PERSAT, Fondateur du Mas de Carles

Sur fond de crise, la maison n'a pas désemplie. Elle n'a pas désemplie, et le nombre de repas partagés au mas a connu une hausse significative : 3.000 repas supplémentaires. Peut-être qu'on ne mange pas partout à sa faim ? La maison n'a pas désemplie, mais les chiffres du nombre des personnes accueillies sont en baisse. Non qu'il y ait moins de personnes précaires et pauvres, mais apparaît une réelle stabilisation des personnes. La politique promue il y a deux ans, à la suite des manifestations des Don Quichotte, semble porter son fruit... même si on entend déjà parler de la nécessité de donner corps à un « parcours résidentiel » pour que les gens libèrent les places qu'ils occupent. On n'en a donc pas fini, avec les rêveries énarquiennes d'un monde où il suffirait de croire qu'il n'y a plus de pauvres pour que la réalité se conforme au rêve ! Pour l'heure, saluons le progrès...

Saluons le progrès si cela en est un. Car cette stabilisation devrait valoir pour les personnes qui sont sur le chantier d'insertion : elles sont là parce qu'elles n'ont pas plus de place pour le travail que pour le logement. Il nous faudra bien poursuivre notre réflexion sur le prolongement de cette forme d'activité qu'est le chantier d'insertion, qui permet à des

personnes de stabiliser leur vie sur cet aspect (autre que par un travail salarié concurrentiel classique encore inaccessible à beaucoup). Ce qui veut dire aussi nous battre pour que les exigences administratives de mises à l'emploi ne gâchent pas les motivations premières de ces chantiers, qui visaient d'abord les personnes les plus éloignées de l'emploi ! Sinon, le retour à l'emploi réel s'annonce difficile, physiques (ce qui pose problème pour des gens peu en forme), avec des horaires impossibles et à temps partiel (4 heures de boulot entre 3 et 7 heures du matin), mal payé (9 € de l'heure) où ce qui compte n'est plus l'homme et son épanouissement mais cette nouvelle flex-sécurité qui ne sert finalement que le capital !

La question est la même pour ce qui regarde le logement. Où il semble que nous avançons de manière plus claire. Sans doute, la volonté de l'association d'ancrer sa pratique dans la constellation des « lieux à vivre » n'y est-elle pas pour rien. Ancrer sa pratique et y arrimer sa réalité administrative. Cela avance lentement. Après les trois années d'expérimentation, après la validation de l'expérience par les DDASS du Gard et du Vaucluse et leur recommandation de maintenir cette pratique d'accueil, est venu le temps d'entrer dans l'article 17 de la loi sur le RSA qui stipule que, concernant le « Statut des personnes accueillies par des organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires » Art. R. 265-1. - L'agrément est délivré par arrêté du préfet du département du siège social de l'organisme concerné. Ou que « lorsqu'il est délivré à un groupement auquel adhèrent des organismes situés dans plusieurs départements ou à un organisme qui comporte des établissements dans plusieurs départements, l'agrément est délivré par arrêté conjoint des ministres chargés de l'action sociale, du travail et de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article R. 265-3. Cet agrément vaut agrément des organismes ou établissements locaux dont la liste figure en annexe à l'arrêté. » Cela a commencé à se réaliser sous la forme de la création d'une « association de préfiguration des lieux à vivre », pour servir de support à une reconnaissance globale par l'intermédiaire de « Voisins et Citoyens en Méditerranée ». Prochaine rencontre à Paris, avec la Direction Générale de l'Action Sociale le 7 avril prochain.

Pour le reste :

nous avons réédité, revue et corrigée, la plaquette de présentation du mas et nous avons fait imprimer les actes des 4^{ème} Rencontres Joseph Persat. Commencé aussi à préparer la 5^{ème} qui se déroulera le 16 octobre 2010 au Lycée saint Joseph, à Avignon, sur le thème de l'autre : cet autre si étrange(r). Nous avons aussi commencé à re-lifter les statuts qui vous seront proposés à une prochaine AG extraordinaire ;

nous avons poursuivi notre travail autour de la VAE. Il y a deux ans, c'était Gégé. L'an dernier c'est Bruno qui accédait à un CAP de conduite de troupeau. Cette année c'est au tour de Raymond. Grâce au soutien de Joël (pour le dossier et le suivi), de Patrick (pour la pratique et le suivi avec Joël), de François (pour le réapprentissage des bases : français, calcul, etc.) il a validé les acquis de son expérience et s'est vu accorder un CAP de maraîchage ! Quoi de plus heureux, même si cela vient un peu bouleverser le ressenti des impétrants et s'ils ont parfois du mal à accepter que cette reconnaissance s'étende à leur personne et à leur responsabilité dans la maison. C'est maintenant Alain qui se lance pour l'arboriculture ;

nous nous sommes lancés dans une grande réflexion sur un meilleur aménagement de la maison : individualisation (en terme administratif on dit : humanisation) des chambres, construction d'une unité de production aux normes dans la suite de la « légumerie » (tuerie, confiture, etc.), réhabilitation de certains habitats dispersés (bûcher, maison de Pascal, maison du bouc, etc.). Deux ou trois questions restent posées : a) - le PLU qui ne nous était pas favorable (Carles était classé « zone rouge »), vient d'être retoqué. Cela nous ouvre une fenêtre pour représenter le projet ; b) - le coût global de l'opération qui s'élèverait autour de 1,5 millions d'euros. Ce qui nous a fait envisager un parcours de construction sur cinq ans ! Une équipe du CA s'est constituée pour faire avancer ce projet autour de Guy, l'architecte, de Fred Eymard, notre trésorier, d'Hubert Legeay, administrateur et directeur de Vaucluse Logement, de Pierre Bonnefille, de Jacques, le directeur et de votre serviteur.

il faut aussi souligner notre participation à quelques réseaux, les conférences et les débats auxquels le mas de Carles participe (qu'il s'agisse de Jacinthe, de Jacques, de Joël ou de moi-même). Une présence qui « affiche » Carles comme un lieu de réflexion partagée. Qui suppose que, en arrière fond, nous soyons, comme association, en capacité de continuer à nous positionner avec le plus de clarté possible, politiquement, philosophiquement et spirituellement. Ni pour faire du rentre dedans, ni pour adopter la position du prestataire. Mais pour nous permettre et permettre à chacun de situer en vérité l'enjeu (les enjeux) de notre action et de notre présence auprès des plus pauvres, des plus précaires et des plus malchanceux de notre société.

Bien sûr, certains de l'intérieur, auront toujours du mal à entrer dans le jeu du compagnonnage, se croiront plus forts que les autres parce qu'ils auront trouvé quelques heures de travail au dehors ; pour chercher à se servir du lieu pour assurer ses aises, poser ses égoïsmes, asseoir ses petits privilèges qui font, croit-on, la différence entre nous et les autres. Mais nous savons que personne ne peut raisonnablement oublier que la maison ne vit pour tous que par la participation de tous.

Bien sûr, certains de l'extérieur offrent, avec leur coup de main et leur présence, la certitude qu'ils savent mieux que les permanents et les résidents ; ils jouent, parfois, d'une maladresse qui nous touche. Pour autant nous savons que

tous savent que cette maison est habitée 24h sur 24, habitée d'habitudes et de réflexes de rangement et de projets en cours de réflexion (qui fait leur fragilité) et de travail pédagogique en cours avec les uns et les autres.

Bien sûr, garder la maison accueillante et ouverte pour tous, résidents, bénévoles, salariés est parfois une épreuve, au milieu des exigences techniques et administratives de toute sorte ; dans l'inscription de rêves fait sur notre dos. Mais nous devons savoir ne pas oublier que si notre maison et notre mode de vie en fait rêver plus d'un, c'est sans doute qu'elle est dans son rôle : celui d'éveiller à une part de soi-même encore ignorée. Que soient remerciés celles et ceux qui, au quotidien permettent ce silencieux accouchement, au premier rang desquels se place le compagnonnage des résidents entre eux et le travail de présence de l'équipe des salariés.

Si nos lieux ne sont que des substituts à l'exercice de notre fraternité, s'ils ne sont que des solutions de remplacement ou de compensation de nos fraternités inabouties ; s'ils ne sont que des solutions de remplacement en attendant la mise en conformité des « non-conformes » de notre société pour nous éviter d'avoir à changer quoique ce soit dans nos manières d'être et de vivre, nos accoutumements et nos marchandages avec l'injustice... alors il faut qu'ils disparaissent !

Mais s'ils deviennent de ces lieux d'apprentissage d'un autre mode d'exister ensemble, le lieu d'apprentissage d'une autre forme de fraternité partagée, alors nous pouvons nous souhaiter de durer encore un peu. C'est bien cette seconde perspective qui m'interpelle : « *L'affaire est une affaire de vie et de mort et non de nuances à faire prévaloir au sein d'une civilisation dont le naufrage risque de ne pas laisser de trace sur l'océan de la destinée* », écrivait René Char au sortir de la guerre dans « *Feuillets d'Hypnos* ».

Voilà je crois le beau chemin que nous avons encore à marcher ensemble, dans le souvenir de celles et de ceux qui nous ont quitté cette année : les amis Michel Le Royer, Jean Mestre, Jean Bourgue, Jean Hilaire, Marcel Fenouillet, Louis Seigle, Séraphin (le papa de Chantal Mellano), et Mireille ; les résidents ou anciens de la maison : Titou, Jean-Claude Taranget, Alain Noyes.

Olivier Pety - 26.03.2010

Activités

Quelques chiffres 2009 :

96 personnes différentes accueillies ; 79 personnes différentes hébergées ; 11 903 journées d'hébergement ; 248 journées d'hébergement lieu à vivre en moyenne par personne ; 33 personnes hébergées par jour en moyenne ; 23 412 repas servis 7 jours sur 7 et 365 jours/an ; 14 personnes accueillies au Mas de Carles sur une action collective d'insertion (ACI) ; 21 personnes en CAV/CAE accueillies en chantier d'insertion ; 33 481 heures de travail réalisées par 37 salariés soit 18.50 équivalents temps plein. Quatorze personnes ont été salariées dans l'équipe de permanents pour 11.46 équivalents ETP ; 2 modules de formation en hygiène et sécurité ; un salarié en formation d'éducateur spécialisé en cours d'emploi a fini avec succès sa formation et tous les vendredis, formation aux savoirs de bases ; 1 personne résidente du Mas est en démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) en maraîchage. 1,4 tonnes d'olives ramassées pour 260 litres d'une huile bio délicieuse ; 20 variétés de confitures préparées dont les exceptionnelles gelées de mûres et de grenades issues de notre production ; 130 kilos de miel récoltés par nos abeilles sur la végétation de la « montagne à chèvres » ; 23 000 Pélarçons AOC et BIO produits, dont une partie vendue sur le marché de Villeneuve et dans les boutiques bio du Grand Avignon.

La reconnaissance institutionnelle des lieux à vivre.

Intégré dans le projet de loi sur le RSA (article 17), l'amendement Pinte propose de « donner un statut juridique aux personnes accueillies dans les organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires de types communautés d'Emmaüs ou semblables ». De manière plus large, le statut lieu à vivre permet de reconnaître l'intérêt du modèle innovant et original en matière sociale et de dignité humaine pour les personnes en grande précarité.

Comme le texte prévoit également la mise en place d'un processus d'agrément des organismes concernés, les structures à l'origine du projet lieu à vivre se sont regroupées en association inter régionale, déclarée en préfecture de Marseille le 22 Janvier 2010. Cette nouvelle structure de préfiguration a pour mission :

- d'œuvrer à la création de l'association inter régionale des lieux à vivre qui prendra le relais de la présente association de préfiguration, dans deux ans au plus tard.
- d'établir les conditions et les procédures administratives qui devront permettre l'obtention de l'agrément « lieu à vivre », en conformité avec l'article 17 de la loi RSA et son décret d'application.
- d'animer les négociations partenariales nécessaires à la reconnaissance des propositions validées par l'association de préfiguration.
- de tisser le réseau des partenaires qui s'engageront dans l'association Union inter régionale des lieux à vivre.
- de soutenir toutes formes nouvelles de solidarité.
- d'accompagner la création et l'expérimentation de nouveaux projets.
- de mutualiser les savoirs faire des associations adhérentes. »

Les membres fondateurs, personnes physiques et personnes morales, sont : Serge Davin, ancien directeur adjoint, DRASS PACA, Sylvain Scant, Michel Bérard, ancien directeur VCM, Gérard Durand, les associations la Bergerie de Berdine, Mas de Carles, la Celle, Habitat différent – GAF, Cavaldonne, Médiation, la ferme Patager, Vogue la galère, Voisins et Citoyens en Méditerranée.

L'accueil de jour et de nuit.

96 personnes différentes, ont été accueillies au Mas de Carles : 79 hommes ; 17 femmes. L'accueil se réalise sur des périodes plus ou moins longues, avec différents statuts.

	2009	H	F	Enf.	Coups	%	2008	%	2007	%
					les	Personnes		Actions		Actions
Personnes différentes	96	79	17	0	0		132		165	
Actions	121						191		206	
Hébergement	79	115	2	0	0	69.29 %	117	88,63 %	139	58,14%
Formation ACI	14	15	3			12.28. %	18	13.63. %	16	2,96 %
Travail CAV/CAE CEC	21	13	7			18.42 %	20	15.15 %	20	7,77 %
Accueil de jour	3	3				2.63 %	3	2.27 %	1	
Suivi mesures ASI (hors Mas)	0						0		0	
R.S.A	46					48 %	67	50.75 %	71	43%
84	14	14					22		11	
30	29	20	9				30		59	
Autres	3	3					15		1	

Remarque : une diminution des personnes accueillies due à la durée d'allongement des séjours des résidents (le nombre de nuitées est stable), tant dans le lieu à vivre que pour les lits d'urgence.

A ceux de l'extérieur qui donnent au Mas...

de la nourriture : le lycée René Char, à Avignon ; du pain, des croissants, des gâteaux : le père la Boulange, le Romarin, la pâtisserie Mallard, les boulangerie Bouffier, le Fourmil, la boulangerie de Marie et l'école hôtelière d'Avignon ;

du carburant pour les tracteurs : la société ACO ;

de l'argent : donateurs spontanés et donateurs par prélèvements automatiques ; l'Albatros ; le Lion's Club Avignon-Villeneuve, groupes et associations amies : tous allègent la trésorerie et nous donnent les moyens d'accroître notre part de liberté et d'intervention ;

de leurs compétences : BE2A, CCFD 84, les journalistes qui relaient nos actions, les éditions La Cardère et beaucoup de nos fournisseurs habituels qui nous offrent (en sus) leurs conseils avisés.

...un très grand merci !

Compte de Résultat	2009	2008
Ventes de marchandises, de produits fabriqués	89.609	86.211
Prestations de services	37.395	35.003
Productions stockées		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	531.006	573.586
Dons	115.259	115.798
Cotisations	1.092	1.011
Legs et donations		
Autres produits de gestion courante	285	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	184.863	173.761
Autres produits	16.886	16.702
Total des produits d'exploitation	963.395	1.0002.072
Achats	2.186	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	272.473	263.434
Impôts, taxes et versements assimilés	32.316	29.779
Rémunération du personnel	435.094	318.844
Charges sociales	176.769	241.424
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements et dépréciations	65.921	62.234
Dotation aux provisions		2.183
Autres charges	36.447	24.155
Total des charges d'exploitation	1.021.206	942.054
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(57.811)	60.018
Produits financiers		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	45.869	
Intérêts et produits financiers	18.371	16.212
Charges financières		
Dotation aux amortissements et aux dépréciations		40.145
Intérêts et charges financières	29.175	325
2 - RESULTAT FINANCIER	35.066	(24.258)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(22.745)	35.760
Produits exceptionnels	29.814	28.824
Charges exceptionnelles	30.305	1.087
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(491)	27.737
Impôts sur les sociétés	1.733	1.089
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS	1.057.450	1.047.108
TOTAL DES CHARGES	1.082.419	984.700
EXCEDENT ou DEFICIT	(24.970)	62.408
Evaluation des contributions volontaires en nature		
PRODUITS	194.405	212.079
Bénévolat	194.405	212.079
Prestations en nature		
Dons en nature		
CHARGES	194.405	212.079
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	194.405	212.079

Renouvellement du tiers sortant

Après avoir voté à l'unanimité les différents rapports (rapport moral, rapport d'activités et rapport comptable, le commissaire aux comptes ayant donné son quitus) l'assemblée générale renouvelle avec la même unanimité le tiers sortant de l'année (J. Aymard, C. Bruguier, F. Eymard, H. Legeay, V. Pety, R. Ponceau.). Le conseil d'administration et son bureau sont reconduits à l'identique. Président : Olivier Pety – Vice-président : Jean Farines – Trésorier : Fred Eymard - Trésorier-adjoint : Claude Bruguier – Secrétaire : Pierre Vidal – Secrétaire-adjoint : Roseline Ponceau – Membres : Jacinthe Aguetant, Joël Aymard, Pierre Bonnefille, Marie-Josée Cretenet, Jean-Marie Dor, Gérard Fumat, Danielle Guillian, Josette Lambert, Hubert Legeay, Vincent Pety, Jacqueline Pollini, Joseph Pollini, Christiane Rochas.